

code de la spécialité D.L.F02.S02.04

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

H 1102, J 1103, L 1401, L 1501, L 1502, L 1503, N 1303, O 1201, O 1302, P 1301, P 1500

Fiche d'identité de la spécialité : Relations Internationales

Niveau :Licence.

Domaine :Droit et Sciences Politiques.

Filière : Sciences Politiques.

Spécialité :Relations internationales.

1- Localisation de la formation:

Faculté (ou Institut) : Droit et Sciences Politiques

Département : Sciences Politiques

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer :**Arrêté n° 779 du 26.07.2016**

2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques :/

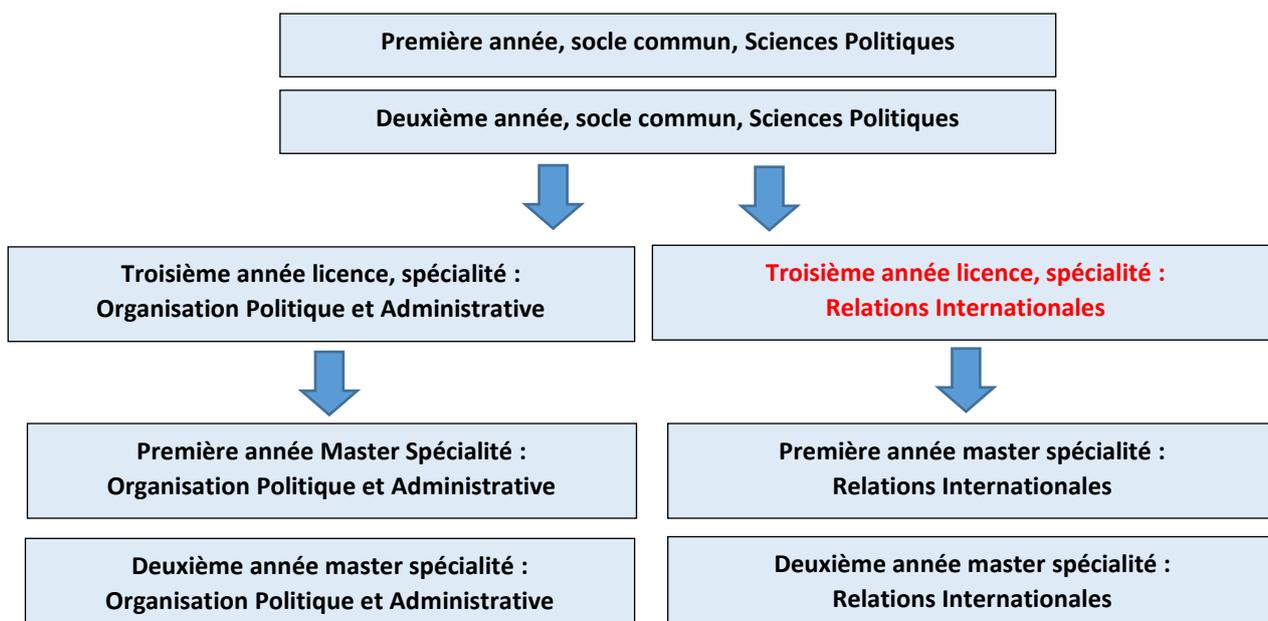
Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires :

- Laboratoire de Sécurité dans la régionMéditerranéenne : Problématique de l'unité et de la diversité des implications. (Laboratoire de recherche, Faculté de Droit et de Sciences Politiques, Université de Batna 1).
- Laboratoire Sécurité Humaine : Actualité, Enjeux et Perspectives. (Laboratoire de recherche, Faculté de droit et de science politique, Université de Batna 1).

3- Organisation générale de la formation: position du projet

Graphique indiquant le parcours du master académique "Relations internationales" par rapport aux filières de formations



La formation dans la filière de science politique dans la spécialité de Relations Internationales comprend six semestres, répartis en quatre semestres dans le tronc commun, puis deux semestres dans la spécialité de l'Organisation Politique et Administrative.

4- Contexte de la formation:

L'offre de formation de licence en: « Organisation politique et administrative » est à caractère transdisciplinaire est façonné par trois contextes de formation :

- Le contexte d'orientation de l'étudiant : Il combine les facteurs qui influent sur les intérêts de recherche et de formation de l'étudiant (motivations), pour objectif d'orienter l'étudiant à faire un choix de carrière convenable;
- Contexte d'enseignement : Il comprend les facteurs qui jouent un rôle direct dans le processus pédagogique, car la nature interdisciplinaire qui comprend de nombreux matières pédagogiques principales et horizontales qui appartiennent à différents domaines de connaissances, ce qui prépare le diplômé aux défis académiques et professionnelles ;
- Le contexte d'intégration dans le milieu de travail: pour en permettre à l'étudiant une grande capacité d'adaptation aux diverses circonstances de travail dans la fonction publique ou le secteur du management privé nationale/internationale.

5- Objectifs de la formation:

La licence en sciences politiques spécialité : Relations internationales est une formation à caractère académique visant à préparer l'étudiant pour mieux concevoir les interactions intra-inter-trans-nationales dans une perspective comparative, compte tenu de la complexité de la politique mondiale ainsi que les intérêts nationale.

Cette logique vise à préparer les futurs diplômés à s'intégrer tant au niveau purement académique qu'au niveau professionnel, la poursuite des études de post graduation dans la même discipline.

6- Profils et compétences visés:

A l'issue de la formation et l'obtention d'une licence académique : relations internationales, l'étudiant est censé accumuler des compétences de diverses sources (politiques, économiques, juridiques, sociologiques...), l'aidant ainsi à:

- Développer des compétences analytiques qui développent leurs capacités à faire face à un environnement de mutations rapides, leur donnant également la capacité de comprendre les événements (inter)nationaux et de conceptualiser ainsi une image compréhensive.
- Développer la capacité des diplômés à relever les défis de l'emploi, et à acquérir des compétences qui leur permettent de travailler en congruence à la fois avec leurs connaissances déjà accumulés et avec le milieu de travail caractérisé par un changement constant.
- La possibilité de poursuivre des études en deuxième ainsi qu'en troisième cycle dans le même domaine.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

L'offre de formation a pour objectif de faire acquérir à l'étudiant le savoir que nécessitent la tendance réformatrice des nouvelles approches de gestions des conflits/crises/firms/ONG/OGI, et la mouvance des interactions interétatiques. Dans cet ordre d'idée, la formation prépare les étudiants pour L'ensemble des secteurs d'activités publiques et économiques notamment :

- Les institutions nationales (en qualité de fonctionnaires, consultants et élus).
- Le corps diplomatique (en qualité de consultants, attachés, secrétaires et administrateurs au sein des organismes nationaux et internationaux).
- Assurant de multiples fonctions au sein des entreprises économiques publiques/privés nationaux/internationaux.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n°779 du 26 JUIN 2016

portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'université de Batna1 pour le domaine «Droit et Sciences Politiques»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°78 du 06 mai 2009, modifié, portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2008-2009 à l'université de Batna;
- Vu l'arrêté n°503 du 04 septembre 2011, modifié, portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2011-2012 à l'université de Batna;
- Vu l'arrêté n°243 du 01 octobre 2012 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2012-2013 à l'université de Batna;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°503 du 28 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Droit et Sciences Politiques», filière «Droit»;
- Vu l'arrêté n°504 du 28 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Droit et Sciences Politiques», filière «Sciences Politiques»;
- Vu l'arrêté n°503 du 15 juillet 2014 fixant la nomenclature des filières du domaine «Droit et Sciences Politiques» en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;
- Vu le procès-verbal de la réunion des présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux secrétaires permanents des conférences régionales, tenue à l'université de Sidi Bel Abbes, les 03 et 04 décembre 2014;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Droit et Sciences Politiques», pour l'élaboration du référentiel des spécialités de Licences, tenue à l'université de Tlemcen, les 15 et 16 avril 2015;



- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Droit et Sciences Politiques», portant validation de la conformité des licences, présentées par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université d'Oran 1, le 12Avril 2016.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet la mise en conformité des Licences du domaine «Droit et Sciences Politiques », habilitées au titre de l'université de Batna 1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux étudiants inscrits en licence antérieurement à l'application du socle commun de Licence.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de Licence de l'établissement concerné.

Art. 3 : Sont abrogées, les spécialités des licences du domaine «Droit et Sciences Politiques», habilitées au titre de l'université de Batna en vertu de:

- L'arrêté n°78 du 06 mai 2009, modifié,
- L'arrêté n°503 du 04 septembre 2011, modifié,
- L'arrêté n°243 du 01 octobre 2012.

Art. 4 : L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Art. 5 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

26 ¹¹ 2016

Fait à Alger le :.....
Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Annexe :
Mise en conformité des Licences habilitées
au titre de l'Université de Batna 1
pour le domaine « Droit et Sciences Politiques »

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Droit et Sciences Politiques	Droit	Droit privé	A
		Droit public	A
	Sciences Politiques	Organisation politique et administrative	A
		Relations internationales	A



